

Bulletin d'inscription

Formations 2012-2013

INTITULE DE LA FORMATION PRIX : €

Dates : Lieu :

Formation rentrant dans le cadre du DIF Plan de formation Contrat de professionnalisation Financement individuel

PARTICIPANT Madame Mademoiselle Monsieur N° Siret | _ _ _ _ _ | _ _ _ _ _ | _ _ _ _ _ | _ _ _ _ _

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. Personnel : Mobile :

E-mail : Profession :

PRISE EN CHARGE PAR L'ENTREPRISE

RAISON SOCIALE : N° Siret | _ _ _ _ _ | _ _ _ _ _ | _ _ _ _ _ | _ _ _ _ _

Adresse :

Code postal : Ville :

INTERLOCUTEUR : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction : E-mail :

Téléphone : Télécopie :

SIGNATAIRE DE LA CONVENTION :

Nom : Prénom :

Fonction : E-mail :

Téléphone : Télécopie :

FACTURATION ET REGLEMENT

Adresse de facturation (si différente) :
.....

- J'accepte les conditions générales de vente dont j'ai pris connaissance
- Ci-joint un chèque de (voir conditions générales de vente) : € (à l'ordre de FORMACOM)
- Règlement par un OPCA

N° de déclaration d'existence de FORMACOM en tant qu'organisme de formation : 11 75 42433 75

Fait à :

Le :

Signature

Cachet de l'entreprise

Conditions générales de vente

Les formateurs, les contenus et les durées des formations sont ceux indiqués dans la brochure générale. FORMACOM se réserve le droit de modifier le programme ainsi que l'animateur annoncé, en cas de nécessité absolue. Le stagiaire déclare suivre la formation choisie dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles L 6312-1 et L 6312-2 du Code du travail.

INSCRIPTION PAR L'ENTREPRISE

MODALITES D'INSCRIPTION : L'ENTREPRISE certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalable requis du stagiaire pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé (10 à 18 stagiaires selon les formations et hors séminaire), une liste d'attente est établie. Avec l'accord de l'intéressé, un report d'inscription est proposé.

L'inscription sera validée par la réception du bulletin d'inscription parfaitement rempli et signé par l'entreprise ou d'un bon de commande.

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes conditions générales de commande de l'ENTREPRISE.

MODALITES DE REGLEMENT : A la réception du bulletin d'inscription ou de votre bon de commande, nous vous adresserons une convention de formation, en deux exemplaires, dont l'un sera à nous retourner accompagné d'un acompte de 30 % sauf cas exceptionnels, le solde est à régler à réception de facture en fin de formation. FORMACOM adressera une convocation avec les informations pratiques 15 jours avant le début de la session, une facture, et une attestation de présence à la fin de la formation. Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique hors frais de transport, d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure.*

INSCRIPTION À TITRE INDIVIDUEL

MODALITES D'INSCRIPTION : LE STAGIAIRE certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé (10 à 18 stagiaires selon les formations et hors séminaire), une liste d'attente est établie. Avec l'accord de l'intéressé, un report d'inscription est proposé à la session suivante. L'inscription sera validée par la réception d'un bulletin d'inscription rempli et signé par le stagiaire. Une convention de formation sera adressée, après l'expiration du délai de réflexion de 10 jours, en deux exemplaires dont l'un est à nous retourner signé et accompagné du 1er versement par chèque de 30 % du prix de la formation (encaissé le 1er jour de la formation). FORMACOM adressera une convocation avec les informations pratiques 15 jours avant le début de la formation. Une facture et une attestation de formation seront remises à la fin de la formation. Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique, hors frais de transport d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure.*

MODALITES DE REGLEMENT : A la réception du bulletin d'inscription, nous vous adresserons un contrat de formation professionnelle, en deux exemplaires, dont l'un sera à nous retourner et accompagné :

- Pour les formations courtes (de 1 à 3 jours) : un premier versement de 30 % sera réglé à la signature de la convention, le solde le 1er jour de la formation ;
- Pour les formations longues (plus de 3 jours) : un premier versement de 30 % sera réglé par le stagiaire à la signature de la convention, puis les versements complémentaires seront réglés selon l'échéancier fixé ci-dessous.

DELAÏ DE REFLEXION : LE STAGIAIRE dispose, en vertu de l'article L6353-6 du Code du Travail, d'un délai de réflexion de dix jours à compter de la signature de la convention, pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à FORMACOM 11 rue de la Cour des Noues 75020 Paris.

TABLEAU DES ECHEANCES « FORMATIONS LONGUES » INSCRIPTION A TITRE INDIVIDUEL

1 ^{er} versement	2 ^{ème} versement	3 ^{ème} versement	4 ^{ème} versement (solde)
30 %	30 %	20 %	20 %

Les tarifs figurant sur le site internet www.forma-com.fr sont en vigueur jusqu'au 31/08/2013. Les tarifs sont nets.

ANNULATION : En cas d'annulation – à la demande du stagiaire ou de l'entreprise - confirmée par écrit (lettre), moins de 10 jours avant le début du stage et après le délai de dix jours à compter de la signature du bulletin d'inscription, 30 % du coût du stage ou du premier versement de l'échéancier, restera acquis à FORMACOM.

L'entreprise peut faire participer un autre salarié.

FORCE MAJEURE* : En cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure dûment reconnue, le participant pourra reprendre ou continuer sa formation dans un autre cycle sans coûts supplémentaires ou bien rompre le contrat. En cas de rupture du contrat, seules les prestations effectivement dispensées sont dues en proportion de leur valeur prévue au contrat. Dans ce cas, le stagiaire devra informer par lettre recommandée avec accusé de réception FORMACOM dans les plus brefs délais dès la survenance de l'événement de force majeure en rappelant les circonstances rencontrées. Le contrat sera considéré rompu dès que FORMACOM aura dûment constaté le cas de force majeure.

REPORT PAR FORMACOM : Si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, FORMACOM se réserve le droit d'ajourner le stage deux semaines avant la date prévue. Dans ce cas, les montants versés seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours.